



Conseil économique et social

Distr. générale
5 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »

Déclaration soumise par World Young Women's Christian Association, Young Women's Christian Association of Nigeria et YWCA de Canada des organisations non gouvernementales avec statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2012/1.



Déclaration

Le World Young Women's Christian Association (World YWCA) est un mouvement représentant 25 millions de femmes adultes, de jeunes femmes et de filles qui sont membres et utilisateurs des services du Young Women's Christian Association (World YWCA) dans 108 pays dans le monde et dont beaucoup vivent dans des communautés rurales. Nous connaissons le rôle qu'ont joué les femmes rurales dans l'élimination de la pauvreté, dans le développement et la justice climatique et leur engagement profond en faveur de l'émancipation des femmes rurales, qui est une condition *sine qua non* à la réalisation des objectifs du Millénaire du développement et qui est au cœur des organisations communautaires comme le YWCA.

En matière d'accès à l'éducation, les filles sont à la traîne des garçons. Et sans une éducation adéquate, les femmes ne pourront pas entrer en compétition avec les hommes sur les questions de l'emploi, des revenus, des promotions et des retraites, perpétuant ainsi l'inégalité des sexes pendant toute leur vie. N'ayant pas conscience de leurs droits et de leur valeur intrinsèque, elles seront beaucoup vulnérables à la violation de ces droits. Nous demandons à la Commission de la condition de la femme de promouvoir un investissement croissant dans l'éducation à l'intention des filles, de demander davantage d'instituteurs qualifiés dans les zones rurales et d'encourager l'adoption de mesures pour inciter les filles à rester à l'école et à réaliser leur plein potentiel.

Chaque fois qu'une fille reste une année supplémentaire à l'école, elle évite un mariage précoce qui est le lot de millions de d'adolescentes. On estime que tous les jours 25 000 filles de moins de 18 ans se marient. Les filles des communautés rurales sont de plus en plus vulnérables parce que la législation contre le mariage des enfants est difficile à mettre en œuvre, que la conscience des droits juridiques est défaillante et que les pratiques traditionnelles prévalent. Le mariage des enfants est une violation des droits de l'homme qui nuit au développement et empêche la réalisation des objectifs du Millénaire du développement.

Les droits et la santé sexuelle et reproductive sont des questions importantes pour les femmes et les jeunes filles qui vivent dans les zones rurales. En absence d'infrastructure adéquate, d'éducation, de professionnels expérimentés, d'installations, de soins et de transport, des milliers de femmes meurent chaque année des suites de la violation de leurs droits sexuels et reproductifs. Dans la ligne des objectifs du Millénaire du développement, la Commission doit accorder la priorité à l'investissement croissant dans les services de santé de base des communautés rurales pour prévenir ces violations. L'éducation sur la santé y compris une information complète sur la santé sexuelle et reproduction et le VIH est un élément essentiel de l'émancipation des femmes rurales. L'éducation est en outre nécessaire pour prévenir l'infection par le VIH. Les opprobres dans les communautés rurales aboutissent au déni des droits sexuels et reproductifs des femmes qui vivent avec le VIH. YWAC est également préoccupé par les conséquences de la radiation nucléaire dans les zones rurales, sur la santé sexuelle et reproductive des filles notamment par les dommages génétiques, les cancers et les anomalies congénitales.

Les violences contre les femmes se présentent sous plusieurs formes et se manifestent aussi bien dans les sphères publiques que privées. À cause de leur

isolement, du manque de services d'appui, d'emploi et d'accès à l'éducation, les femmes et les filles rurales sont de plus en plus en butte à la violence. La violence contre les femmes rurales indigènes est particulièrement préoccupante. Ces femmes non seulement n'accèdent pas aux ressources économiques et sociales, mais leur insécurité augmente à cause de leur isolement et le manque de présence policière, y compris dans les pays développés. Il est important que la Commission prenne des mesures contre la violence parce qu'elle affecte la vie des femmes des communautés rurales. Elle doit s'assurer que des lois pertinentes sont mises en place pour prévenir la violence contre les femmes sous toutes ses formes, pour sensibiliser davantage sur ce fléau et amener la communauté à s'engager de mettre fin à la violence dans les communautés rurales.

Dans les communautés rurales, les femmes font souvent l'expérience des conflits de manière beaucoup plus traumatisante que les hommes. Dans la jungle ou dans des villages éloignés, les femmes sont très peu protégées quand les conflits éclatent. Des déplacements internes exposent les femmes et les filles à une grande vulnérabilité, à des abus sexuels, au harcèlement et à violence dans les camps de réfugiés où les protections sont inadéquates et les conditions de vie précaires. Beaucoup de femmes sont veuves du fait des guerres et les ménages qui ont des femmes à leur tête sont souvent sujets à l'exploitation et aux abus sexuels.

Les femmes rurales peuvent jouer un rôle vital dans la prévention des conflits en tant que responsables de communautés habitués à encourager la paix dans des situations difficiles, à faire baisser les tensions ethniques et à désamorcer les conflits. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité est un outil important à la disposition de la communauté internationale pour s'assurer que les femmes sont incluses dans le processus de paix; toutefois sa mise en œuvre sur le plan local est nécessaire. La Commission doit proposer des mécanismes qui répondent aux demandes de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires pour garantir que les besoins des femmes sont pris en compte lors de négociations de paix et que leur autorité est acceptée dans ces processus.

World YWCA souligne l'importance des organisations fondées sur le volontariat dans les zones rurales qui ont une grande connaissance des besoins locaux et qui ont leur base dans la communauté. Les organisations de volontaires comblent les vides résultant d'infrastructures et financement inadéquats dans les zones rurales et fournissent aux femmes locales des services essentiels qui vont de l'éducation à l'accès aux soins de santé primaire notamment dans les zones rurales où les infrastructures ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins des femmes isolées. Les services volontaires sont indispensables pour la réalisation des objectifs du développement.

Tous les jours, les femmes rurales sont confrontées à des problèmes qui résultent de la discrimination institutionnalisée et de leur manque d'autonomie. Avec un investissement ciblé et durable, de nombreux problèmes auxquels font face des femmes rurales pourraient être résolus. Les objectifs du Millénaire du développement ne pourront pas être atteints sans la participation des femmes rurales aux questions de développement comme la sécurité alimentaire, la justice climatique, la construction de la paix et la sécurité économique des familles et des communautés. Il n'est possible pour les femmes rurales de réclamer leurs droits et

de conduire des changements dans la communauté que si l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes reçoivent un financement.

Reconnaissant que les femmes rurales font face à de nombreux défis concernant leurs droits et leur bien-être et qu'elles sont au cœur du processus du développement durable, YWCA demande à la Commission de la condition de la femme de prendre acte de la responsabilité importante des femmes et de leur participation dans l'élimination de la pauvreté dans les communautés rurales et d'encourager les investissements dans des politiques, programmes et organisations qui développent la valeur et rendent visible le rôle des femmes et notamment des jeunes femmes dans les communautés rurales. Nous encourageons en particulier les initiatives qui promeuvent la responsabilité des femmes dans la construction de la paix, la prévention des conflits et la protection environnementale des communautés rurales. Les recommandations spécifiques doivent viser à :

1. Accroître le financement et à faire accéder à l'éducation et à la formation des femmes et des filles des zones rurales afin de faire diminuer les niveaux disproportionnés d'analphabétisme et d'insécurité économique et à mettre en œuvre le suivi des engagements de la Plateforme d'action de Beijing.
2. Développer et à financer des politiques et programmes pour appuyer l'accès des femmes rurales et de jeunes à un travail décent, à des options diversifiées d'emploi et à la participation économique comme moyen de faire reculer la pauvreté des femmes et à soutenir le développement que conduisent les femmes dans les communautés rurales. Cette politique inclut l'accès de l'aide contre la sécheresse, aux ressources agricoles et aux revenus, à la propriété foncière, aux droits à l'héritage foncier et à l'éducation environnementale.
3. S'assurer que les réponses à la crise économique mondiale tiennent compte des conséquences terribles sur les femmes et les jeunes filles des zones rurales, notamment dans le contexte de l'accès à la santé, à l'emploi, à l'éducation et aux services communautaires.
4. Accorder la priorité à un accroissement des investissements dans le secteur de la santé en faveur des jeunes femmes et des jeunes filles des régions rurales pour assurer la réalisation du droit à la santé, notamment la santé sexuelle et reproductive. À répondre à la prévalence du VIH parmi les femmes rurales en organisant des tests gratuits et volontaires et des services d'appui ainsi que l'accès au traitement qui est indispensable pour prévenir des milliers de décès qui proviennent chaque année de l'absence de soins de santé maternelle dans les zones rurales.
5. Augmenter les investissements pour lutter contre la violence faite aux femmes, aux jeunes femmes et aux filles dans les régions rurales. Ces violences nuisent à leur émancipation et sapent leurs droits humains. Nous demandons que de nouvelles ressources soient allouées aux programmes y compris pour la prévention de la violence, les droits éducatifs, l'aide juridique pour répondre aux vulnérabilités des femmes rurales. Des refuges sont également nécessaires dans les communautés rurales pour les femmes et les filles qui fuient la violence
6. Promouvoir la législation et des mesures d'application pour criminaliser le mariage des enfants, investir dans de programmes qui combattent des normes culturelles permettant des pratiques cruelles contre les filles dans les zones

rurales et s'assurer que des données ventilées sur les naissances dans les zones urbaines et rurales sont recueillies.

7. S'assurer que les redevances et les bénéfices économiques qui proviennent d'activités minières et des industries d'extraction sont distribués de manière égale entre les hommes et les femmes, y compris en matière d'emploi dans ces secteurs. À reconnaître que les activités minières et les industries d'extraction peuvent avoir des conséquences négatives sur l'accès des femmes à l'habitat, à la sécurité alimentaire, aux services communautaires, à l'environnement et à l'infrastructure dans les zones rurales et à développer des stratégies pour atténuer ces conséquences.
 8. Tirer profit du potentiel des technologies émergentes pour réduire l'isolement social des femmes rurales et améliorer leur accès aux services de santé, à la formation et aux opportunités en matière d'éducation tout en investissant dans les compétences et le sens de l'autorité de jeunes femmes rurales et s'appuyer sur l'application des nouvelles technologies comme outil d'émancipation et de réduction de la pauvreté.
-